

COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES D'ATHLETISME

Procès-Verbal : 28 Décembre 1980.

Procès-Verbal de l'Assemblée générale plénière du 28 Novembre 1980.

Président : M. VELAY.

Présents : MM. LAMBERT, BRIAND.

Assistent : M. CHASSAN, Président de la Ligue de Provence.

M. COLLANGE, Secrétaire Général de la Ligue de Provence.

M. et Mme CHERRUEL Comité 04.

M. MARS, D.D.J.S.L.

Mme NICAUT, MM. NICAUT, DELIMARD, NOEBES LAFFAY (U.S. GAP candidats au Comité Directeur).

MM. MORO-SIBILOT, PLANTADE, Mme CASSIER-VEGLIA (candidats au Comité Directeur).

Non excusés : MM. ANDRE (Serre Chevalier, CELSE (St Bonnet), MIRAMOND, SPIRA U.S.G. Le Responsable du 159e R.I.A.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Après avoir remercié les personnes présentes, le Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire du 14 novembre 1979 est adopté.

Dans son rapport sur la gestion du Comité durant les années 1979-1980, le Président fait remarquer qu'il assume les destinées du Comité depuis près de 10 ans.

Après avoir été réélu en 1978, il mettait particulièrement l'accent sur les actions prioritaires à mener et les objectifs à atteindre.

Aujourd'hui, le Président estime que ces objectifs et ces actions ont tous été concernés par la politique qu'il a conduite ces deux dernières années, ajoutant que des résultats encourageants ont été obtenus dans la plupart des cas.

Ainsi, pour le développement et pour une meilleure structure de l'athlétisme départemental, il était prévu la formation de cadres (officiels, entraîneurs, dirigeants). La création de Clubs et d'écoles d'athlétisme, l'organisation d'épreuves officielles et de rencontres régionales, le perfectionnement des athlètes en organisant des stages à tous les niveaux, en établissant une bonne coordination avec l'athlétisme scolaire et affinitaire en entretenant une collaboration étroite avec la D.D.J.S.L. ainsi que des relations positives avec les pouvoirs publics de la Ville, du Département et de l'Etat.

.../...

FAUTE DE STADE

Le Président en vient alors au fait que le Département ne possédant pas de stade pour organiser une rencontre de haut niveau national, le Comité se devait de lancer une épreuve sportive de remplacement.

Ainsi est née la première "Traversée GAP - Le Col Bayard" dont la création ~~dont la création~~ était liée à l'idée d'instaurer au sein de la Ligue un super trophée de la montagne, lequel est resté lettre morte.

Néanmoins, le Comité Haut-Alpin a réalisé la première édition de cette belle course qui a conquis ses lettres de noblesse.

Les efforts et sacrifices, la volonté et l'opiniâtreté de quelques dirigeants dévoués font que la deuxième édition qui se courra le Dimanche 13 Septembre 1981 est assurée et que son image de marque grandira en comptant pour la prochaine coupe européenne de la montagne.

Cette belle initiative a permis au Président d'apprécier la compréhension des uns, l'appui des autres, mais s'il se félicite ainsi des services rendus par l'administration publique du Département et de la Ville il n'en est pas de même pour "certains responsables de notre athlétisme."

En poursuivant la présentation de son rapport au cours de l'assemblée Générale, le Président a fait part de deux faits regrettables de nature à susciter une amertume bien compréhensible.

C'est d'abord la visite incognito du Directeur Technique national au Centre d'Oxygénation de Bayard dont, précisément, le comité haut-alpin avait souligné les possibilités.

Ensuite, le Comité a été également laissé dans l'ignorance du déroulement d'un stage à ce même centre. "Malgré tous les efforts, le temps pris sur nos loisirs et notre travail pour le consacrer bénévolement au service de l'athlétisme on nous oublie... Je le répète tout ceci est regrettable".

Sur le plan financier, le Comité a reçu en 1979 des subventions du Conseil Général (1 000 F) et de la D.D.J.S.L. (2 500 F) et 4 000 F provenant du fonds national pour le développement du sport. Après la répartition aux clubs il restera 2 200 F au Comité ; fonds qui ont été attribués il y a un mois à peine. Les subventions 1980 sont toujours en attentes. Le fait de vouloir atteindre les objectifs que le Comité s'était fixés n'a pas été sans provoquer des difficultés dans une trésorerie toujours en retard, pour ne pas dire peu en rapport avec les buts louables de la politique entreprise.

Les Comités étant sans aucune ressource de la part de notre fédération deux vœux ont été présentés concernant l'augmentation de la taxe d'engagement pour les courses sur routes et l'attribution par la F.F.A. d'un pourcentage sur le prix des licences aux Comités.

500 LICENCIES DANS LES QUATRE ANNEES A VENIR

Enfin, au chapitre des projets et objectifs, on relève un recrutement de nature à atteindre les 500 licenciés dans les 4 années à venir ; la nécessité de structurer l'athlétisme, en continuant le travail en profondeur par la formation de cadres ; , la formation de commissions de travail avec le concours de bonne volontés ; la création de sections d'athlétisme dont bénéficieront les Clubs ; la demande dans les jours à venir de création d'un poste de C.T.D. dans le département.

.../...

RAPPORT FINANCIER PAR LE TRESORIER

Monsieur LAMBERT, trésorier donne en détail dans son rapport financier tous les frais qu'ont nécessités les actions menées par le Comité.

"Devant le retard des versements des subventions prévues poursuit le Trésorier toutes les avances ont dû être faites par les organisateurs pour mener les actions prévues en 1980. Il en résulte un déficit à ce jour que nous attendons toujours".

PROJET DE BUDGET

Un projet de budget pour 1981 basé sur les mêmes subventions annoncées en 1980 ainsi que sur les projets et objectifs prévus pour cette même année a été mis aux voix et adopté.

ALLOCATION DES PERSONNALITES PRESENTES

Monsieur CHASSAN, Président de la Ligue de Provence dans son allocution fait un tour d'horizon sur l'ensemble de l'athlétisme régional. Il donne en détail, la répartition du fonds national pour le développement du sport dans la région Provence.

Monsieur MARS, représentant la D.D.J.S.L. donne dans sa brève allocution, les diverses raisons du coup de frein qui vient d'être donné par la Ministère de Jeunesse et Sport et déplore que petit à petit le fonds national pour le développement du sport qui devait être un complément des subventions classiques se substitue à celles-ci.

ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT

Mme NICAULT, MM. NICAULT, DELIMARD, LAFFAY, LAMBERT, NOEBES (U.S. GAP) étaient candidats au Comité Directeur.

Le Président demande que soit coopté à la prochaine assemblée :

MM. MORO, BRIARD, PLANTADE et Mme CASSIER-VEGLIA qui n'étaient pas en règle pour poser leur candidature au moment de la réunion ainsi que

5 autres noms de personnes qui n'assistaient pas à l'Assemblée pour compléter les membres du nouveau Comité Directeur.

M. CHASSAN demande alors les candidatures à la Présidence. M. DELIMARD lève le bras et M. VELAY, le Président sortant.

Sur les 8 membres présents pour présenter le candidat à la Présidence 5 votent en faveur de M. DELIMARD, 2 bulletins blancs et celui de M. VELAY pour lui-même.

La candidature de M. DELIMARD est contestée parmi les personnes présentes. Une très vive discussion s'engage. Monsieur MARS est obligé d'intervenir énergiquement pour faire régner l'ordre et la discipline.

Les 8 membres se réunissent à nouveau. M. DELIMARD après avoir retiré sa candidature, M. VELAY est désigné alors comme seul candidat à la Présidence. Le vote qui suit lui donne les 8 voix des membres votants.

M. VELAY est donc réélu à l'unanimité pour 2 ans.

Le Président réélu remercie les membres présents et espère que durant ce prochain mandat, un travail constructif pourra être réalisé avec cette nouvelle équipe. Il fixe la prochaine Assemblée Générale fin Décembre 1980 pour la formation du nouveau bureau Directeur.

Avant que la séance soit levée, M. MARS remercie de la compréhension dont ont fait preuve les membres de l'Assemblée et s'excuse de l'intervention énergique qu'il a été obligé de faire. Il donne l'assurance aux uns et aux autres que la D.D.J.S.L. continuera à collaborer étroitement avec les représentants de l'athlétisme départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

LE PRESIDENT,



L. VELAY.